



éduquer à la citoyenneté mondiale

Tandems solidaires 2019-2020 Règlement d'intervention

Préambule

L'Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ECM) est un outil majeur pour favoriser l'ouverture au monde des jeunes francs-comtois et bourguignons, leur appréhension de l'interculturalité et leur engagement solidaire et citoyen. Cet enjeu s'inscrit dans le cursus scolaire français depuis les circulaires n°34 du 8 octobre 2009 et n°186 du 24 octobre 2011 parues au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, qui encouragent les établissements à développer des projets dits d'EAD-SI (Éducation au Développement et à la Solidarité Internationale). Il a été renforcé plus récemment, via la circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016, impliquant le développement d'un véritable parcours citoyen des élèves de la maternelle au lycée. Cette ouverture des élèves à l'international est également l'une des cinq missions de l'Enseignement Agricole français.

Parallèlement, les secteurs de la coopération et de la solidarité internationale sont dynamiques : plusieurs centaines d'associations mènent aujourd'hui des projets autour du Développement et de la Solidarité Internationale en Bourgogne-Franche-Comté. Elles figurent comme des ressources potentielles pour les équipes pédagogiques des académies de Dijon et de Besançon.

Le réseau régional des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, **Bourgogne-Franche-Comté International**, fédère les organisations actives dans ce domaine dans le but de coordonner et de renforcer l'impact et la qualité des actions menées - localement ou à l'international - mais également de faciliter l'information et l'accompagnement du plus grand nombre.

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec les académies de Dijon et de Besançon, BFC International appuie, conseille, forme et informe les équipes pédagogiques du premier et du second degré dans la mise en place d'actions éducatives dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Il produit également des outils pédagogiques et valorise les résultats des actions mises en place, en lien avec les collectivités territoriales impliquées dans le dispositif, dans une logique de véritable politique publique pour la citoyenneté.

I. Objectif des « Tandems Solidaires »

Les « Tandems Solidaires », constituent un dispositif pilote et pluri-acteurs coordonné par les académies de Dijon, de Besançon et Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté notamment la Région, les Départements du Jura et du Territoire de Belfort, la Ville de Belfort et la ville de Dijon. Il a pour objectif principal de favoriser l'ouverture au monde des jeunes franc-comtois et bourguignons, leur appréhension de l'interculturalité et leur engagement solidaire et citoyen par le biais de l'ECM, Éducation à la Citoyenneté Mondiale, au sein des établissements scolaires des deux académies et des établissements relevant de l'Enseignement Agricole également. Il vise plus particulièrement à renforcer et à développer durablement les partenariats entre les associations francs-comtoises et bourguignonnes et les établissements scolaires.

Il s'articule autour de la constitution de binômes composés d'une association engagée dans le domaine de la solidarité internationale et/ou du développement durable et d'un groupe d'élèves (une classe entière, plusieurs classes, un club...) et de son équipe éducative. Les parties prenantes des « Tandems Solidaires » sont réunies autour d'un projet éducatif d'ECM pour la durée d'une année scolaire.

Les enjeux des « Tandems Solidaires » sont de sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement, explorer la dimension sociale et internationale du développement durable, faire prendre conscience de la nécessité de construire un autre monde solidaire, respectueux des droits humains, attaché à la préservation de l'environnement.

II. Critères de recevabilité des associations

Les associations sont retenues au regard des critères suivants :

- Expérience de l'association en matière d'action éducative dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale et/ou du développement durable,
- Qualité et pertinence des projets éducatifs proposés :
 - Véhiculer une vision positive et non misérabiliste de la coopération et de la solidarité internationale (Attention : les collectes et appels aux dons ne doivent pas être le but principal des projets éducatifs),
 - Favoriser la prise de conscience des interdépendances entre le local et l'international,
 - Amener les élèves à réfléchir sur la dimension internationale de la citoyenneté,
 - Favoriser l'esprit critique,
 - Développer des actions participatives.
- Siège de l'association situé sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté ou pouvant justifier d'activités menées sur le territoire.

Une attention particulière sera portée aux projets des zones enclavées, rurales ou urbaines.

III. Fonctionnement des « Tandems solidaires »

Le déroulement des « Tandems solidaires » suit le rythme de l'année scolaire :

- **Avant le 30 septembre 2019** : les associations et les établissements scolaires qui candidatent seuls, sont invités à déposer leurs candidatures (via un formulaire en ligne).
- **Avant le 15 octobre 2019** : les associations et les établissements scolaires qui candidatent en binômes, sont invités à déposer leurs candidatures (via un formulaire en ligne).
- **Octobre / Novembre 2019** : formalisation des tandems et concertation entre l'association et la personne référente au sein de l'équipe éducative pour la définition d'un calendrier, le choix d'un thème et des actions à mener.

Un comité de pilotage se réunira à cette période pour sélectionner les Tandems Solidaires accompagnés pour l'année scolaire 2019-2020. Ce dernier portera une attention particulière à la qualité des projets, à la répartition des Tandems Solidaires sur le territoire régional et à la répartition des Tandems par niveaux scolaires.

- **Décembre 2019** : une journée de formation minimum obligatoire pour tous les nouveaux tandems 2019-2020.

Calendrier prévisionnel (lieux à confirmer en fonction des participants au dispositif) :

- Pour l'Académie de Dijon- Le mardi 10 décembre 2019
- Pour l'Académie de Besançon- Le jeudi 12 décembre 2019 ou le lundi 16 décembre 2019

En parallèle, des temps d'informations et d'échanges pourront également être organisés sur les territoires n'ayant jamais ou peu mis en place de Tandems Solidaires.

- **Mars-avril 2020** : une journée de bilan à mi-parcours pourra être proposée à l'ensemble des Tandems Solidaires avec l'objectif d'échanger sur les actions, terminées, en cours et à venir.
- **Au long de l'année scolaire** : chaque tandem devra organiser **au minimum trois interventions** de l'association auprès des élèves concernés.
- **A l'issue des interventions** : chaque tandem devra valoriser, à la manière de son choix (par écrit, à l'occasion d'une manifestation de fin d'année...) les échanges et les travaux réalisés par les élèves, notamment auprès des autres classes de l'établissement, des parents, des représentants des académies de Dijon, de Besançon, de BFC International et des agents et élus des collectivités territoriales. BFC International pourra accompagner à l'organisation de temps de restitution. En fin d'année scolaire, un bilan des activités menées devra être réalisé.
- **Rencontres de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale** : chaque année BFC International organise les Rencontres de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale en Bourgogne-Franche-Comté. Cette journée d'échanges offre généralement un temps d'information par des spécialistes le matin et des ateliers pratiques l'après-midi. Les Tandems Solidaires sont systématiquement invités à valoriser leurs projets au cours de cette rencontre auprès d'un public multi-acteurs (enseignants, chefs d'établissement, chercheurs, agents et élus de collectivités, agents et responsables académiques, etc.).

Les associations s'engagent par ailleurs à fournir aux équipes pédagogiques les références documentaires spécifiques dont ces dernières pourraient avoir besoin.

Afin de valoriser le dispositif, il est demandé aux tandems de prendre des photos (élèves au travail- de dos ou floutés si aucun accord de droit à l'image n'a été signé au préalable par les représentants légaux- intervention(s) de l'association, panneaux ou autres productions réalisés) et de réaliser des actions concrètes avec les élèves.

IV. Accompagnement des « Tandems solidaires »

a. Accompagnement technique

Pour faciliter la mise en place des actions éducatives, les tandems constitués bénéficient d'un appui technique de BFC International et des chargés de mission désignés par les académies de Dijon et Besançon. Un **service de conseil** et de **ressources documentaires** est notamment proposé.

Une **journée de formation minimum**, gratuite et obligatoire pour les nouveaux participants au dispositif (membres d'association et/ou personnel de l'Éducation Nationale), sera proposée par BFC International et les chargés de mission de chaque Académie en décembre 2019 (cf. partie III). Aussi, il est fortement déconseillé aux nouveaux tandems de débiter les interventions avant ces dates.

Une équipe de BFC International et des académies est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet (voir liste des contacts en fin de règlement).

b. Accompagnement financier

Chaque tandem bénéficiera d'un appui financier forfaitaire de 500€ pour la mise en place de ses actions. Chaque Tandem Solidaire sera accompagné pour répondre à l'appel à participation ou l'appel à projets de sa collectivité référente.

L'accompagnement technique et financier pourra prendre fin si le fonctionnement du dispositif, présenté dans la partie précédente, n'est pas respecté. La mise en place de ce dispositif peut être intégrée dans le Projet d'Établissement et dans le cadre d'autres démarches plus globales comme l'Agenda 21 et l'Établissement en démarche de développement durable (E3D).

Éligibilité des dépenses

- Prestations d'intervention pour les salariés et bénévoles de l'association partenaire du Tandem : dans la limite de 50% de la somme allouée par la collectivité
- Prestations d'intervention d'un autre intervenant extérieur (partenaire du Sud par ex)
- Frais de déplacement des intervenants et/ou des élèves dans le cadre du projet
- Achat de matériels pédagogiques
- Frais liés à la réalisation d'une production ou d'une action concrète de solidarité par les élèves

Les frais d'investissement, sauf quand le projet commun les justifie, sont inéligibles.

V. Suivi du dispositif

Un comité de pilotage composé de représentants des académies, de la DRAAF, de BFC International et des collectivités territoriales partenaires du dispositif, assure le suivi, la mise en œuvre et le choix des orientations du dispositif et la sélection des « Tandems solidaires ».

VI. Contacts

Agathe PROCAR, chargée de mission au sein du réseau BFC International

Courriel : agathe.procar@bfc-international.org

Pauline DEYME, chargée de mission auprès de la DAREIC – Rectorat de Dijon

Contact à venir pour le Rectorat de Besançon

Courriel : tandems.solidaires@bfc-international.org